

**TRIMESTRE 1 = CONSEILS DE CLASSE DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL
ANNEE 2016 - 2017**

Fin de saisie des notes et appréciations du 1^{er} trimestre =

Dimanche 27 novembre (TS1, TS2)

Lundi 28 novembre (TES, 1ES)

Mardi 29 novembre (1S1, 1S2)

Samedi 3 décembre (2GM2)

Dimanche 4 décembre (2GM1, 2GM3)

Mardi 29 novembre	Jeudi 1er décembre	Vendredi 2 décembre	Lundi 5 décembre	Mardi 6 décembre
17h 15 = TS2 19h 00 = TS1	17h15 = 1ES 19h00 = TES	17h15 = 1S1 19h00 = 1S2	17h15 = 2GM2	17h15 = 2GM1 19h00 = 2GM3

1 Une MENTION qui valide un RESULTAT PUREMENT SCOLAIRE (une moyenne générale sur le trimestre) et reconnaît officiellement que l'élève a atteint un certain niveau de réussite scolaire.

RESULTATS <i>Application simple d'une règle mathématique / PAS DE VOTE</i>
Mention TRES BIEN (16 de moyenne générale)
Mention BIEN (14 de moyenne générale)
Mention ASSEZ BIEN (12 de moyenne générale)

Les moyennes étant au dixième, on ne procède à **AUCUN ARRondi** pour accorder une mention !

2 Une APPRECIATION qui met en avant L'ASPECT HUMAIN et valorise/ récompense l'élève en dehors du cadre strict des résultats scolaires.

Elle doit prendre en compte :

- son rapport au règlement intérieur du lycée (nombre et niveau de sanctions)
- son comportement en classe (écoute, concentration, participation au cours)
- son attitude face au travail personnel (travail à la maison, travail en classe, travail lors des évaluations, capacité à surmonter des situations personnelles difficiles)
- son attitude en tant que lycéen à La Merci Littoral (aide aux autres, reconnaissance d'une tâche particulière au sein du Lycée).

COMPORTEMENT/ ATTITUDE <i>Appréciation qui fait l'objet d'un vote du Conseil de classe</i>
COMPLIMENTS du Conseil de classe (vote à l'unanimité des présents, l'abstention équivaut au refus et les compliments doivent être proposés pour une situation exceptionnelle qui dépasse le cadre scolaire)
FELICITATIONS du Conseil de classe (vote de l'ensemble des présents, 1 refus ou 1 abstention sont possibles)
ENCOURAGEMENTS du Conseil de classe (vote à la majorité des présents)
AVERTISSEMENT du Conseil de classe (proposé par le PC ou un enseignant, un élève doit avoir été sanctionné pour être averti, le nombre de remarques n'entre pas en compte, vote à la majorité des présents)

Si un élève a enfreint le règlement intérieur, il ne peut **EN AUCUN CAS** être valorisé (information notée sur le carnet électronique)

3 Place des enseignants absents aux conseils :

RAPPEL = la présence au conseil de classe est obligatoire

En cas d'absence, vous devez imprimer vos appréciations de Scolinfo et les donner au PC

4 En cas d'égalité des voix, après un vote, la voix du professeur principal fait la différence.